

Initiatives ministérielles

• (2130)

Le CRTC s'oppose vivement au double pouvoir du Cabinet. Dans sa présentation au comité législatif, il en a souligné les répercussions possibles en soutenant que, dans le domaine de la radiodiffusion, le gouvernement a besoin d'un mécanisme de réglementation indépendant s'il ne veut pas être assailli par de longues files de gens qui, s'apercevant que la commission n'est devenue qu'une antichambre du pouvoir, passeront outre à ses procédures publiques pour fréquenter les corridors privés du Cabinet avec leurs pétitions et leurs plaintes. Il pourrait aussi laisser croire que les décisions, dont certaines ont des conséquences graves, ne sont pas prises de façon impartiale et ouverte dans l'intérêt de l'ensemble du système de communications, mais qu'elles sont plutôt dictées ou influencées par des pressions politiques de clocher.

Le président suppléant (M. DeBlois): Excusez-moi, mais je ne me rappelle pas si vous avez l'intention de parler pendant 20 minutes ou de partager le temps avec votre collègue.

M. Wood: Je dois parler pendant dix minutes. Je voudrais partager le temps avec ma collègue d'Arctic.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Un moment, s'il vous plaît! Je veux m'assurer que cette entente est agréée. Vous voulez parler pendant une période de 10 minutes ainsi que votre collègue. Dans ce cas, je dois mettre fin à votre discours et reconnaître l'autre député si cette entente est exacte. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Dans ce cas, je donne la parole à la députée de Western Arctic pour une période de 10 minutes.

[Traduction]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, j'aurais volontiers laissé la parole à mon collègue. Étant un ancien radiodiffuseur, s'il est vraiment possible d'abandonner le métier, il parle avec compétence et éloquence des questions relatives à la radiodiffusion.

Pour moi, le projet de loi C-40 sur la radiodiffusion soulève trois préoccupations. Il n'y a pas de fondement législatif parce que les amendements ont été défaits sur trois points. Le premier concernait les services de la

Société Radio-Canada dans le Nord. Aucune mesure législative ni aucun amendement n'ont trait à l'utilisation des langues autochtones, même s'il en est fait mention dans le texte de la Loi sur la radiodiffusion. Il n'y a aucune mesure législative sur la contribution de la Société Radio-Canada au développement de l'unité nationale. Je trouve cette omission fort triste et malheureuse dans le cas d'une institution dont le rôle, à mon avis, est de promouvoir l'unité nationale.

Je voudrais établir pourquoi il devrait y avoir un amendement ayant trait aux services de la Société Radio-Canada dans le Nord. Je ne peux comprendre qu'il n'y ait aucune mesure législative sur ces services. Le service du Nord de Radio-Canada est responsable des émissions au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le nord du Québec, soit dans plus du quart du territoire du Canada. Quelles sont ces émissions dans les Territoires du Nord-Ouest? La plupart des localités des Territoires reçoivent à la fois la radio et la télévision. Radio-Canada loue une partie de la capacité du satellite Anti D pour transmettre les signaux de radio et de télévision dans les Territoires du Nord-Ouest. Grâce au programme d'extension accéléré du rayonnement de Radio-Canada, toutes les localités de plus de 500 habitants ont maintenant une antenne parabolique et un émetteur à basse fréquence. Le ministère de la culture et des communications du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fournit un équipement semblable aux localités de moins de 500 habitants.

Radio-Canada exploite quatre stations productrices d'émissions de radio dans les Territoires du Nord-Ouest. Yellowknife produit la programmation pour la région du Mackenzie, Inuvik pour la région du delta du Mackenzie, Iqaluit pour l'île de Baffin et Rankin Inlet pour le Keewatin.

Yellowknife, Inuvik et Iqaluit produisent tous les jours pour le Nord des bulletins de nouvelles et des émissions d'analyse de l'actualité en anglais et dans diverses langues autochtones du Nord. La programmation générale est un mélange de production nordique et nationale. La politique de Radio-Canada en matière d'accessibilité fournit de l'équipement, de la formation et l'accès aux émetteurs de radio de Radio-Canada pour permettre aux localités éloignées de remplacer les émissions de Radio-Canada par leur propre programmation.

Trente services de radio communautaires sont en activité. Il y a une station de radio AM commerciale dans les Territoires du Nord-Ouest et elle est à Yellowknife. Il y a